

Extrait de l'Histoire du GRAND PRIEURÉ DE TOULOUSE »
Par M.A. DU BOURG (1883)
Recueil « Saint Sulpice-sur-Lèze, une bastide pour l'an 2000 »

Ballade au temps jadis



Saint-Sulpice de Lézat

Située au milieu du plateau, dont les pentes rapides viennent former un cadre vert et pittoresque au cours de la Garonne, et que traverse, en le fertilisant, la petite rivière de la Lèze, la ville de Saint-Sulpice fait surgir coquettement d'un véritable nid de verdure son élégant clocher et les toitures noircies de ses vieilles maisons.

C'est une bastide parfaitement conservée, avec tous les caractères distinctifs de ces petites villes que le XIIIe siècle vit éclore en si grande quantité dans nos pays.



Quand le visiteur se trouve sur la place centrale, à quatre faces régulières, entourée de ses arcades traditionnelles, et qu'il aperçoit à l'extrémité des rues qui viennent s'y couper à angle droit, d'un côté le nef hardie de la vieille église des Hospitaliers, de l'autre l'ouverture d'une des portes de l'ancienne enceinte, il peut se croire transporté en plein moyen-âge et son imagination repeuple sans peine la bastide de ses

habitants primitifs. Les chevaliers de l'Hôpital, qui contribuèrent à sa fondation, y ont laissé des traces nombreuses : un des côtés de la place est formé par une vénérable et vaste demeure, désignée encore de nos jours sous le nom de la Commanderie et dont ses murs noircis par le temps et son architecture nous disent l'ancienneté.

Dans le principe, l'antique abbaye bénédictine de Lézat possédait tout le pays. Ce fut un des abbés de ce monastère, Odon de Bajas, qui appela les

frères de l'Hôpital, en donnant à Dieu, au Saint-Sépulcre, au prieur Gérard, l'église de Saint-Pierre de Bélac et le village de ce nom « pour en faire une Salvetat ». Il faut se rapporter à l'époque des croisades et à l'enthousiasme qu'excitaient alors les guerres saintes, pour s'expliquer les donations faites de la sorte par des monastères au profit des ordres de l'Hôpital et du Temple. Délivrer le tombeau du Christ et le berceau de la religion des profanations des musulmans était dans l'esprit des hommes de ce temps la manière la plus parfaite d'honorer Dieu ; c'était l'œuvre pie par excellence. Les abbés, cédant à l'entraînement général et ne pouvant prendre une part plus active aux saintes expéditions, s'en dédommageaient en enrichissant, aux dépens de leurs couvents, les milices qui s'étaient vouées à la croisade perpétuelle.

A cette donation s'associèrent avec empressement les autres seigneurs du pays, Célébrun de Pins, Calvet de Bélac, Roger et Dodon son frère, en abandonnant à l'Hôpital des fiefs et les agriers qu'ils possédaient dans ce territoire « jusqu'aux limites désignées par des croix ». La date de cette chartre n'est pas indiquée ; mais elle se trouve comprise entre les années 1110 et 1114, période pendant laquelle Odon de Bajas gouverna l'abbaye de Lézat.

A partir de cette époque les archives de la Commanderie, qui font du reste complètement défaut pour toute la durée du XIIème siècle, ne parlent plus de cette possession de l'Hôpital. Il est donc permis de supposer que par suite d'un échange, conclu dans cet intervalle avec les Bénédictins, les Hospitaliers obtinrent de ceux-ci l'église et le dîmaire de Saint-Sulpice, au lieu de ceux de Saint-Pierre, que nous retrouvons plus tard parmi les dépendances du XIIIème siècle : nous trouvons, en effet, une donation qui lui fut faite en l'année 1214. Mais son importance était encore très peu considérable, lorsqu'un riche seigneur des environs, Bertrand de Fraxines, donna à l'Hôpital, à Guillaume de Barèges, Prieur de Toulouse, le dîmaire de Sainte-Marie de Azenrelède, les bois de Salvatosa et de Garambot, les hommes qu'il avait à Castagnac, etc. (16 novembre 1246). Quelques jours après, Bertrand de Fraxines recevait des mains du prieur l'humble manteau d'Hospitalier, et il occupa dans la suite plusieurs charges importantes dans le Prieuré de Toulouse.

Grâce à ces différentes libéralités, les biens de l'Hôpital de Saint-Sulpice avaient acquis une grande importance et, cultivés convenablement, il eussent pu rapporter des revenus considérables à l'Ordre de Saint-Jean ; mais il fallait des bras, pour attirer autour de soi des vasseaux en grand nombre, le moyen le plus sûr était d'offrir aux paysans, épars dans la campagne voisine, des demeures où, protégés par de solides fortifications contre les ennemis du dehors, il pussent jouir en paix d'une condition sociale préférable à celle qu'ils avaient chez eux ; il fallait en un mot recourir au moyen si fréquemment employé à cette époque, construire une bastide. Mais ce n'était pas petite

chose que de créer ainsi une ville, que de l'entourer de murailles suffisantes pour sa sécurité ; pour mener à bien une telle entreprise, qui devait, il est vrai, rapporter beaucoup plus tard, il fallait dépenser beaucoup tout d'abord. Les ressources des Hospitaliers ne leur permirent pas de la tenter. Dans cette difficulté, ils firent comme beaucoup de seigneurs de cette époque, ils s'adressèrent à plus puissant qu'eux. Le précepteur de Toulouse, frère Jacob, proposa à Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse, de lui céder pour toujours la haute juridiction de Saint-Sulpice, s'il voulait se charger de construire une bastide sur leur territoire.

Cette proposition rentrait trop bien dans la politique du prince pour qu'il n'acceptât pas avec empressement. Bientôt après, au mois de mars 1257, il faisait publier, à Saint-Sulpice, la charte des privilèges octroyés aux futurs habitants, ce qui, comme on le sait, était le premier acte de la fondation d'une bastide, et accompagnait la plantation du pal et le tracé de l'enceinte.

Grâce aux immenses ressources de son fondateur, la nouvelle ville s'éleva en peu de temps, entourée de sa ceinture de murailles. Son étendue, sa situation dans un pays naturellement fertile, le nombre des habitants qui s'étaient empressés de répondre à l'appel du comte Alphonse, en faisaient, dès son origine une place importante et destinée à une grande prospérité. Aussi, à la vue de l'œuvre si promptement accomplie devant eux, les Hospitaliers ne tardèrent-ils pas à éprouver des regrets pour la facilité avec laquelle ils s'étaient dépouillés entièrement de la haute juridiction de Saint-Sulpice. Ils cherchèrent à contester la validité de la transaction conclue par le précepteur de Toulouse et adressèrent leurs réclamations à ce sujet au comte dont ils cherchaient à provoquer les scrupules. Mais, malgré son zèle religieux, sa sympathique bienveillance pour l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, il refusait absolument de se rendre à leurs instances. C'est qu'en effet la possession exclusive de toutes ces bastides, semées avec profusion dans toutes les parties de son comté de Toulouse, lui tenait extrêmement à cœur, car elle lui facilitait l'assimilation pacifique des provinces méridionales à l'unité française. Aussi sa résolution dans ce cas-ci paraissait-elle inébranlable et les démarches des Hospitaliers, condamnées d'avance à un échec.

Après la réunion du comté de Toulouse à la couronne, Philippe III se hâta, à la requête des Hospitaliers, de confirmer la liberté de son oncle (Châtillon, mai 1277). Malgré ces actes solennels, les officiers royaux firent, de temps à autre, des tentatives pour ressaisir la part de juridiction qu'ils avaient été obligés de céder aux chevaliers de l'Hôpital. Le précepteur Vital de Garnier, obtenir du roi Philippe V la confirmation du paréage de Saint-Sulpice contre les empiètements des officiers de la couronne (1335).

La guerre contre les Anglais, leurs invasions désastreuses dans la province avaient répandu partout la désolation et l'effroi.

Dans les premières années du XIVème siècle, la commanderie de Saint-Sulpice fut réunie à celle de Renneville, dont elle devint le membre le plus important.

La prospérité de Saint-Sulpice avait toujours été en croissant depuis sa fondation. Ses consuls étaient des personnages importants dans la contrée.

